

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des audiences sur *les enjeux de la filière uranifère au Québec*, du 20 mai 2014 au 20 mai 2015.

Présenté par :

Nom : Julie Cloutier

Adresse : 685 rue Principale

Municipalité : Lac-Drolet

Code postal : G0Y 1C0

Tél : 819-549-2332 (211)

Courriel : dg@lacdrolet.ca

Septembre 2014

CONTEXTE

Depuis la catastrophe de Tchernobyl en Ukraine en 1986 et, plus récemment, celle de l'explosion du réacteur de Fukushima au Japon en mars 2011, les enjeux de la production d'uranium à des fins civiles sont devenus un fait d'actualité de premier plan lorsqu'il est question de ressource énergétique.

Prenant compte des considérations et inquiétudes de différents groupes de citoyens et de communautés sur le développement de la filière uranifère au Québec, le 3 mars 2014, l'ex-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, donnait comme mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une enquête et une consultation publique sur la filière uranifère en territoire québécois. Ce mandat du BAPE faisait suite à la demande de l'entreprise Strateco de se voir octroyer un permis d'exploration afin de poursuivre ses activités dans le Nord-du-Québec, et plus particulièrement sur le territoire Cris d'Eeyou Istchee dans le secteur des monts Otish.

Le mandat du BAPE aura pour but premier d'éclairer le gouvernement quant à sa réflexion sur l'avenir de cette filière et la protection de l'environnement. Cependant, les activités d'exploration et éventuellement le développement d'une mine d'uranium ne font pas l'unanimité dans cette région et dans l'ensemble du Québec. Le Grand Conseil des Cris et la population crie s'opposent farouchement au projet de Strateco (Projet Matoush). Dans le même sens, une bonne partie de la population québécoise s'est opposée au développement de l'uranium sur leur territoire. À l'heure actuelle, plus de 300 municipalités du Québec ont adopté des résolutions en faveur d'un moratoire sur les mines d'uranium et de l'abandon des centrales nucléaires au Québec, chose faite pour la fermeture de Gentilly-2 en 2012. Des moratoires sur les mines d'uranium existent déjà ailleurs dans le monde, notamment en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et dans l'État de la Virginie, à cause des risques pour la santé des populations et des impacts que pose ce type de mines pour l'environnement.

Ce mémoire a pour but de sensibiliser les instances gouvernementales aux enjeux que constitue l'ouverture à un développement potentiel de la filière uranifère au Québec.

Le danger inhérent au développement des mines d'uranium au Québec va à l'encontre du choix des Québécois.

NOS RAISONS POUR JUSTIFIER CLAIREMENT NOTRE POSITION

L'exploration et l'exploitation de l'uranium au Québec aurait des effets néfastes majeurs sur l'environnement et sur la santé des communautés. L'interconnexion des bassins versants fait en sorte que la contamination de l'eau constitue un risque dont l'ampleur surpasserait largement les bénéfices que pourrait engendrer une mine d'uranium. De plus, l'uranium ne présente pas d'avantage économique considérable. Enfin, le Québec étant en situation de suffisance énergétique, il n'y a pas de nécessité à ce que la filière uranifère soit développée. Il existe aussi une grande variété d'alternatives à l'énergie nucléaire. Voici, par grands thèmes, une liste de nos préoccupations :

Environnement

Gestion des déchets miniers

- Pour chaque tonne d'uranium extraite, des milliers de tonnes de déchets miniers sont générées
- Environ 85% de la radioactivité des gisements extraits demeurent dans les déchets miniers
- Les déchets miniers demeurent radioactifs pendant des milliers d'années
- Il n'y a pas encore de méthode connue pour légiférer ou gérer un site sur une aussi longue période

Risques de contamination

- Les mines d'uranium, même les plus modernes, ne sont pas à l'abri des défaillances (le risque zéro n'existe pas)
- On compte plusieurs accidents technologiques et déversements miniers d'uranium depuis plus de 50 ans
- Les mines d'uranium posent des risques de contamination toxicologique et radiologique
- Plus de 53 contaminants radiologiques et chimiques ont été identifiés
- Les principaux contaminants incluent : thorium, radium, radon, polonium, sélénium et uranium
- Les données sont insuffisantes concernant les risques liés à plusieurs contaminants chimiques
- Les données sont insuffisantes pour conclure sur la zone de contamination autour des sites uranifères

Considérant les motifs évoqués précédemment,

Le Conseil de la municipalité de Lac-Drolet demande au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium à l'ensemble du territoire québécois incluant les territoires des Premières Nations.

Signature des élus (es):

Pascal Miché
Carole Laguerre
Le Duce Bobin
(Actuel Co-Président)
Joel Gauthier

Signé à Lac-Drolet le 6^e du mois octobre 2014.